



# CHARTRE CHANTIER PARTICIPATIF FOUR À PAIN

## Objet

Construction d'un local dédié à l'animation du cœur de village, associé au futur théâtre de verdure, pour accueillir les buvettes temporaires, permettre des animations pédagogiques, stocker du matériel, associé à un four à pain, et ce dans le cadre d'un chantier participatif.

## Définition d'un chantier participatif

C'est un événement durant lequel des gens se retrouvent pour travailler ensemble, bénévolement et dans la convivialité.

## Le maître d'ouvrage

MAIRIE DE MERCUER, représentée par le Maire, **Didier BERAL**.

## Les participants

Ce sont les **volontaires** qui viennent sur le chantier à **titre bénévole et de leur plein gré**. Ils ne sont soumis à aucun lien de subordination, ni objectif de résultat, ni contrepartie pour leur travail.

## L'accompagnateur professionnel

**Christophe SAVIGNY**, formateur au GRETA de Vals les Bains.

Il apporte une expertise de la technique mise en œuvre et parfois de la gestion du chantier participatif. Sa présence est donc un gage de qualité et de sécurité.

## Les stagiaires du GRETA

Au nombre de 4, ils sont placés sous la responsabilité du formateur dans le cadre de leur formation à la **Maçonnerie - Bâti ancien**.

## Période du chantier

Avril / Mai / Juin

## Communication

Charte en lien sur le site : <https://projetsparticipatifsmercuer.org>

## Référents Mairie de Mercuer :

**Christelle ARAUJO**, Adjointe au Maire, responsable de la communication.

**Stéphane DUMOUTIER**, Adjoint au Maire, responsable de la communication.

**Patrick BERRET**, Adjoint au Maire, responsable des services techniques.

# Engagement de tous

## Désintéressement

Les participants agissent de façon désintéressée et sans rémunération. Leur apport en travail ne doit pas bénéficier au cycle d'exploitation d'une activité à vocation commerciale, sinon il s'agirait de travail dissimulé.

## Non subordination

Les participants sont volontaires, ils ne sont soumis à aucune relation de subordination hiérarchique ni obligation de résultat. Les consignes de sécurité ou de l'ordre du vivre ensemble ne relèvent pas de l'autorité hiérarchique, elles sont indispensables.

## Entraide n'est pas charité

Le but est qu'à l'issue de l'expérience chacun s'en retourne avec satisfaction et sans la sensation d'être "en dette". C'est un échange équilibré pour chaque partie, aboutissant à une satisfaction réciproque.

## Sécurité

La sécurité sur chantier est l'affaire de tous !

Il revient à chacun d'être vigilant sur le chantier, d'avoir une tenue adaptée, et d'utiliser les outils en respectant les normes de sécurité associées.

## Respect de tous

Toute personne présente sur le chantier participatif veillera à ne pas entraîner de préjudice moral ou matériel aux autres personnes présentes, par ses actions ou ses déclarations.

Chacun s'engage également à ne pas porter atteinte à autrui par des propos ou un comportement discriminatoires, à ne pas troubler la vie privée des autres membres par une attitude incorrecte, en public ou non, et à ne pas faire argument de ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses auprès des autres membres.

## Assurance

Toute personne présente sur le chantier participatif devra être assurée pour les dommages qu'il pourrait causer aux tiers (Responsabilité Civile vie privée) conformément à la législation française.

Il est recommandé également la souscription d'un produit de type Garantie individuelle Accident de la Vie qui a l'avantage d'indemniser sans recherche de responsabilité.

## Engagements de l'organisateur

L'organisateur du chantier participatif s'engage également à :

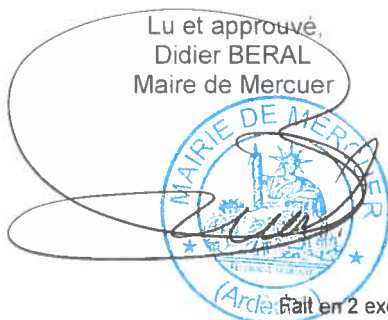
- mettre à disposition des outils en bon état, avec des espaces de rangement adéquats
- mettre en place tous les éléments de sécurité nécessaires sur le chantier
- s'assurer que chacun a pris acte de la présente charte

## Engagements des participants

Chaque participant s'engage également à :

- prendre soin des outils mis à disposition sur le chantier
- participer à l'entretien et au rangement des outils mis à disposition
- signaler s'il n'est pas à l'aise avec l'utilisation d'un outil
- signaler **si certains travaux lui sont contre-indiqués (par exemple pour un problème de santé)**
- honorer son engagement ou prévenir en cas d'empêchement
- s'assurer que chacun a pris acte de la présente charte

Lu et approuvé,  
Didier BERAL  
Maire de Mercuer



Lu et approuvé, le .....2019  
Signature du bénévole

Nom ..... Prénom .....  
Tel. : .....